

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 24 SEPTEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 34
Tous les délégués, sauf
MM. ATZENHOFFER, PREVOT, ZINCK, (excusés) qui étaient représentés
respectivement par MM. RAUSCHER, FEIG, DUBOIS.
MM. STEINER, GANGLOFF, LIEHN, WEISBECKER, KLIPFEL, MESSMER,
HERRLE (excusés)

DEL. N° 106/2001

OBJET : MODIFICATION DES INDICES DE REMUNERATION DES EMPLOIS JEUNES

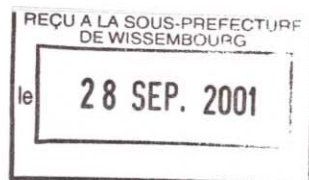
- CONSIDERANT l'avis du Bureau

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

***. de fixer la rémunération de Mlle Véronique SCHILT conformément
à l'indice brut 335 de la Fonction Publique Territoriale à compter
du 1^{er} juin 2001 ;***

***. de fixer la rémunération de M. Julien BRANCIER conformément
à l'indice brut 321 de la Fonction Publique Territoriale à compter
du 1^{er} avril 2001 ;***

***. de fixer la rémunération de M. Julien BRANCIER conformément
à l'indice brut 336 de la Fonction Publique Territoriale à compter
du 1^{er} juillet 2001.***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 25 septembre 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL